

DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

SAUVER DES VIES : UN DEVOIR COURAGEUX

Les opérations de déguerpissement des
zones à risques (2022–2026)

Face aux faits, les discours ne tiennent pas

*Données issues de sources officielles : MINHAS, District Autonome d'Abidjan, AIP,
Fraternité Matin, Koaci, Lavenir.ci*

Signé : G. C.

Le constat alarmant : 95 % des morts surviennent dans les zones à risques

Un cycle infernal de drames que le District veut briser

Chaque saison des pluies à Abidjan rime avec des inondations, des éboulements et des pertes en vies humaines. Ces zones sont occupées illégalement pour une large part, car elles ne sont pas aménagées pour accueillir des populations. Les changements climatiques et une urbanisation difficilement maîtrisée aggravent chaque année la situation.

« 95 % des morts et des drames en saison des pluies surviennent dans les 54 zones à déguerpir. »

— Ministre Bouaké Fofana (MINHAS, 27 mai 2022)

95%

2022 : L'opération « Pour sauver ma vie, je quitte les zones à risques »

Une décision interministérielle concertée, préparée et documentée

Le 27 mai 2022, à l'auditorium de la Primature au Plateau, le ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS), Bouaké Fofana, lance officiellement l'opération.

Date de lancement officiel	27 mai 2022
Date de démarrage des opérations	5 juin 2022 (simultané)
Nombre de sites identifiés	54 sites (certaines sources indiquent 55)
Communes concernées	8 communes du District d'Abidjan
Ménages touchés	4 000 ménages
Personnes impactées	~25 000 personnes
Coût global de l'opération	2,5 milliards de FCFA
Durée prévue	Tout le 2e semestre 2022



Source : MINHAS (salubrite.gouv.ci), Fraternité Matin 28/05/2022, District Autonome d'Abidjan (AIP, 09/06/2022)

Les 54 sites identifiés : toutes les communes concernées, Port-Bouët inclus

Une cartographie officielle établie par des experts — aucune commune n'est épargnée

Les zones à risques ont été identifiées par le MINHAS en collaboration avec : l'ONAD, l'ONPC, le BNETD, le GSPM et la SODEXAM.

Adjamé	Bracodi (pont piéton)
Attécoubé	Agban-Attié, Mossikro
Anyama	Pmfa village, Abbeh-Broukoi
Abobo	Cloetcha 1 & 2, Abobo désert, Banco, Avocatier dépôt 9
Cocody	Akouédo, Jacques Prévert, Laurier 9 et 15
Port-Bouët	Tobiato (sous-quartier, 2,5 km), Benogosso (Gonzagueville)
Yopougon	Camp militaire, Banco, Bouguinisso
Bingerville	Gbagba, pont Dougou, carrefour Cme

Port-Bouët figure explicitement dans la liste officielle depuis le 27 mai 2022.

Signé : G. C.

Un dispositif interministériel solide : le District ne travaille pas seul

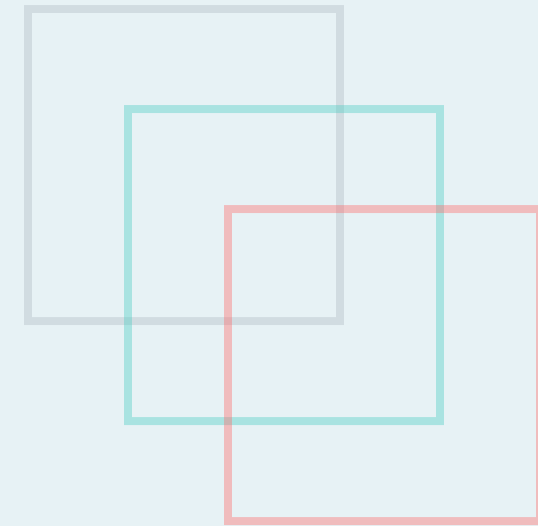
Une opération coordonnée par l'ensemble de l'État ivoirien

L'opération de 2022 est le fruit d'une concertation interministérielle impliquant :

- Le **Comité interministériel** en charge de la prévention des catastrophes
- Les **services techniques des communes** du District d'Abidjan
- L'**ONAD**, l'**ONPC**, le **BNETD**, le **GSPM** et la **SODEXAM**

La sécurisation est assurée par les Forces de Défense et de Sécurité, la Brigade de l'Assainissement et les Polices Municipales des mairies du District.

« Les mairies sont donc parties prenantes de ce dispositif dès l'origine. »



7 juin 2022 : Les bulldozers entrent en action – Abobo Clouétcha, premier site

L'opération passe de la décision à l'acte : le District tient ses engagements

Le 7 juin 2022, les services du MINHAS débutent les démolitions, en commençant par les maisons au bord des ravins à **Abobo Clouétcha**.

« Opération de sauvegarde des vies : les maisons au bord des ravins glissent lors des fortes pluies, causant des pertes humaines. »

— Ministre Bouaké Fofana, 7 juin 2022

Un **périmètre de sécurité de 30 mètres** est défini autour des zones de danger immédiat. Des aménagements sont prévus pour éviter toute recolonisation.



Cissé Ibrahima Bacongo : un gouverneur déterminé à protéger les vies

L'homme qui ose faire ce que d'autres évitent

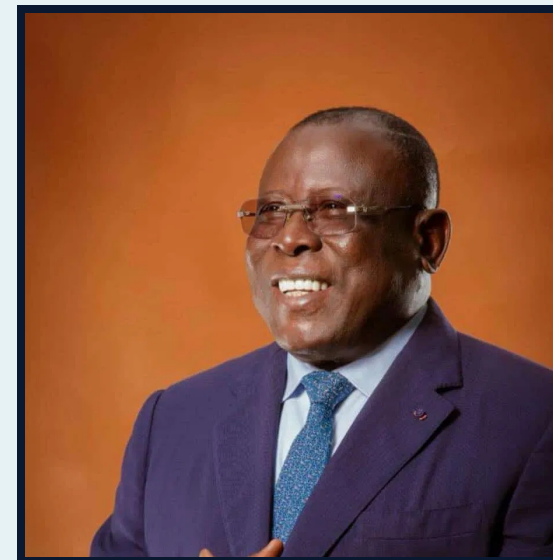
Depuis sa prise de fonction comme **Ministre-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan**, Cissé Ibrahima Bacongo poursuit avec courage la politique de libération des zones à risques, en fixant un objectif ambitieux :

« Zéro mort en 2026 »

Face aux critiques, il réaffirme sa mission le **4 juin 2026** :

« La protection des vies humaines demeure notre priorité. »

Ancien maire de Koumassi, Bacongo sait ce que signifie gérer une commune. Il choisit l'action là où d'autres choisissent le discours.



Cissé Ibrahima Bacongo
Ministre-Gouverneur
District Autonome d'Abidjan

Signé : G. C.

2024 : Déguerpissement du quartier Abattoir – Emmou dit déjà « je n'étais pas informé »

Un refrain déjà entendu : la première fois que le maire joue la comédie

Le **3 juin 2024**, le District lance une opération de déguerpissement au quartier **Abattoir** de Port-Bouët. **595 foyers** sont concernés. Le District rappelle que les résidents avaient déjà été déguerpis en **2018** et qu'une campagne de sensibilisation avait précédé l'opération.

Le **4 juin 2024**, le maire **Emmou Sylvestre** publie un communiqué :

« Je regrette de ne pas avoir été informé, au préalable, du démarrage de l'actuelle opération de déguerpissement dans le quartier Abattoir de Port-Bouët. »

PROBLÈME :

Le Cadre Permanent de Concertation (CPC) existait déjà. Les maires étaient institutionnellement associés au processus. La mairie de Port-Bouët fait partie du dispositif depuis 2022.



Georges Sylvestre Emmou Ackah
Député-Maire de Port-Bouët

Signé : G. C.

2 juin 2026 : Vridi 3 (Zimbabwe) – Emmou récidive avec le même mensonge

Deux ans plus tard, même scénario, même discours, mêmes populations abandonnées

Le 2 juin 2026, le District procède au déguerpissement du quartier **Vridi 3 (Zimbabwe)** à Port-Bouët, qualifié de **zone de non-vie** en raison de risques sanitaires graves, d'installations électriques anarchiques et d'absence d'aménagement urbain.

Le District affirme avoir :

- Annoncé l'opération **depuis plusieurs mois**
- Mené **plusieurs séances de sensibilisation**
- Coordonné avec toutes les **parties prenantes**

Le même jour, le maire Emmou publie un nouveau communiqué affirmant que la mairie « n'est nullement associée, ni à la préparation, ni à la mise en œuvre » des opérations.

Pourtant, dès le 26 mai 2026, le Comité de gestion du quartier avait saisi la mairie. Le maire avait lui-même envoyé une requête au Gouverneur (réf. N° 00415/MPB/SG). Il savait donc.



Georges Sylvestre Emmou Ackah
Député-Maire de Port-Bouët
« Non informé » (bis)

Signé : G. C.

La preuve irréfutable : le maire savait avant le 2 juin 2026

Les documents officiels contredisent les déclarations du maire

La chronologie des faits est accablante :

Date	Événement
26 mai 2026	Le Comité de gestion de Vridi 3 saisit officiellement la mairie de Port-Bouët
Fin mai 2026	Le Député-Maire envoie une requête au Gouverneur (N° 00415/MPB/SG) demandant des informations officielles
2 juin 2026	Le District procède au déguerpissement
2 juin 2026	Le maire publie un communiqué disant ne « pas être associé »

Conclusion :

Le maire était informé de l'imminence de l'opération. Il avait lui-même écrit au Gouverneur pour s'en enquérir. Prétendre ne pas avoir été informé est **factuellement inexact**.

Signé : G. C.

Le Cadre Permanent de Concertation : une structure que le maire invoque mais n'utilise pas

Le maire se cache derrière une institution qu'il a contribué à créer

Dans ses deux communiqués (2024 et 2026), le maire Emmou invoque le **Cadre Permanent de Concertation (CPC)** entre les 13 maires et le Gouvernorat du District, qui prévoit :

1. L'identification des zones à déguerpir sur chaque territoire communal
2. La programmation et le traitement consensuel des zones
3. Le recensement des impactés
4. La communication des mesures sociales d'accompagnement

Ce que le maire omet de dire :

- Ce cadre a été mis en place **à la demande des maires eux-mêmes**
- Les opérations de 2022 ont été menées avec les **services techniques des communes**
- Le District a toujours affirmé avoir respecté les procédures
- Le maire n'a jamais produit de preuve d'une demande de concertation **refusée** par le District



Les vraies motivations du maire : popularité plutôt que protection des populations

Quand la posture politique prend le pas sur le bien-être des citoyens

Le maire Emmou Sylvestre, dans son communiqué du 2 juin 2026, laisse transparaître ses véritables motivations en insinuant que les déguerpissements servent des intérêts économiques :

« Les vraies motivations sont certainement à rechercher ailleurs, comme c'est le cas actuellement pour les nombreuses concessions du site du quartier Abattoir déguerpi au profit des opérateurs économiques. »

Ce que les faits montrent :

- Le quartier Abattoir avait déjà fait l'objet d'un déguerpissement en **2018**.
- Vridi 3 présente des risques sanitaires, électriques et d'inondation **documentés**.
- Le District a un objectif clair et public : **« zéro mort en 2026 »**.
- Le maire n'a proposé **aucune alternative concrète** pour protéger les 40 000 habitants de Vridi 3.

Pendant que le District agit, le maire communique.

Signé : G. C.

POSTURE

Le District répond : les procédures ont été respectées

Face aux accusations, le District présente les faits

Dans son communiqué du **2 juin 2026**, le District Autonome d'Abidjan, signé par **Nicolas Baba Coulibaly**, Directeur de l'Information, de la Communication et des TIC, affirme :

« L'opération avait été annoncée depuis plusieurs mois aux habitants concernés. Elle a également été précédée de nombreuses séances de sensibilisation destinées à informer les populations sur les enjeux sécuritaires et sanitaires liés à leur maintien dans cette zone. »

« L'opération s'est déroulée dans le strict respect des procédures en vigueur. »

Le District réaffirme son engagement en faveur d'un **développement urbain durable et résilient**, face aux effets croissants du changement climatique, pour bâtir une capitale mieux préparée aux aléas environnementaux.



Un pattern récurrent : le maire de Port-Bouët absent des solutions, présent dans les polémiques

Bilan comparatif : District Autonome d'Abidjan vs Mairie de Port-Bouët



Cissé Ibrahima Baongo

Ministre-Gouverneur, District Autonome d'Abidjan

ACTION — COURAGE — RÉSULTATS



Georges Sylvestre Emmou Ackah

Député-Maire de Port-Bouët

PROTESTATIONS — POSTURES — POLÉMIQUES

Critère	District Autonome d'Abidjan	Mairie de Port-Bouët
Identification des zones à risques	Réalisée avec 6 structures spécialisées dès 2022	Aucune initiative propre documentée
Campagnes de sensibilisation	Menées avant chaque opération	Non organisées par la mairie
Budget alloué	2,5 milliards FCFA (2022)	Non communiqué
Réaction aux opérations	Communiqués de justification, poursuite des travaux	Communiqués de protestation (2024, 2026)
Objectif affiché	Zéro mort en 2026	Non défini publiquement

Ce que dit la loi : le District a compétence et légitimité

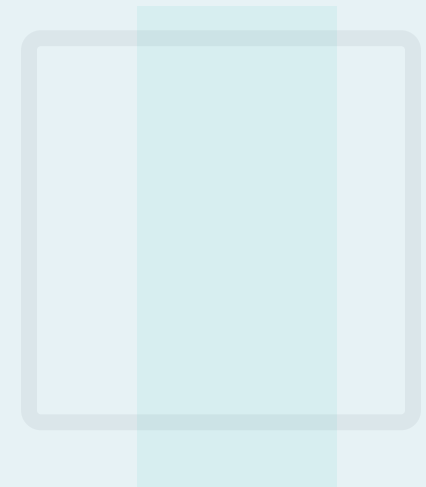
Le cadre juridique donne raison au Gouverneur

Le District Autonome d'Abidjan, en tant qu'entité administrative de niveau supérieur aux communes, a pleine compétence pour :

- Mener des opérations d'**assainissement et de salubrité** sur l'ensemble du territoire du District
- Libérer les **emprises publiques** et les zones à risques
- Coordonner les interventions avec les ministères techniques

Les communes, dont Port-Bouët, sont **dans** le District et non au-dessus de lui. Le Gouverneur n'a pas à obtenir l'accord du maire pour exercer ses prérogatives légales. Il lui appartient simplement de **l'informer**, ce que le District affirme avoir fait.

Le Cadre Permanent de Concertation est un outil de coordination, non un droit de veto accordé aux maires.



Conclusion : Le courage de gouverner face aux postures politiques

L'histoire retiendra qui a protégé les vies

Ce que le District a accompli :

- Identification de **54 sites** à risques dans 8 communes dès 2022
- Dégagement de **4 000 ménages** (25 000 personnes)
- Opérations menées avec **rigueur et continuité** de 2022 à 2026
- Objectif public et assumé : « **Zéro mort** »

Ce que le maire Emmou a produit :

- **Juin 2024** : communiqué de protestation (Abattoir)
- **Juin 2026** : communiqué de protestation (Vridi 3)
- **Aucune** initiative de protection des zones à risques
- **Aucune** alternative concrète pour les populations

« *Mieux vaut prévenir que guérir.* »

— Cissé Ibrahima Baongo, Ministre-Gouverneur, 04/06/2026

Gouverner, c'est choisir. Le District a choisi de sauver des vies.



Cissé Ibrahima Baongo
Ministre-Gouverneur

ACTION — COURAGE



Georges Sylvestre Emmou
Député-Maire de Port-Bouët

POSTURES — POLÉMIQUES

Signé : G. C.